

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 12 MAI 2023

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 30 MAI 2023



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 27 avril 2023,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

8 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Nathalie LEBAS, Mme Chanez HERBANNE, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Mme Anne FUMERY

2 membres suppléant leur titulaire :

M. Luc CHAPOTON
Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléant de
suppléante de

M. Jean DESESSART
M. Philippe EYMERY

En présence également de :

M. Dominique DEVILLERS

suppléant de

M. Jacques DORIDAM

Etaient excusés :

M. Medhi RAHOUI, M. Frédéric GAMBLIN, M. Christian DEMAY, Mme Manoëlle MARTIN, M. Jean CAUWEL, M. Philippe EYMERY, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2023 05/12-03 relatif à l'autorisation d'occupation du domaine public (Boutique Duty Free Terminal 1) dont le terme excède celui du contrat de DSP ;**

CONSIDERANT que par courrier en date du 4 mai 2023, la SAGEB a sollicité l'autorisation du SMABT pour attribuer la surface commerciale de la boutique Duty Free du Terminal 1 dans une nouvelle configuration ;

CONSIDERANT que comme présenté dans la délibération CS SMABT 2023-03-10-01, le réaménagement du terminal T1 entraîne la création et le réaménagement de nouvelles surfaces permettant à la boutique Duty Free d'être traversée par 100% des passagers au départ (concept du walkthrough) ;

CONSIDERANT que le commerce Duty Free est considéré comme la locomotive des recettes extra-aéronautiques ;

CONSIDERANT que l'intégralité du trafic des passagers des destinations Hors espace Schengen, est traitée au terminal 1 et qu'il s'agit d'un trafic en constante augmentation à Beauvais ;

CONSIDERANT que ce réaménagement permettrait la montée en gamme de la boutique de Beauvais à l'image des réalisations dans les autres aéroports régionaux majeurs ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

AUTORISE la SAGEB, **sous réserve de respecter les obligations de mise en concurrence et de publicité**, à organiser une consultation pour l'attribution de la surface commerciale de la Boutique Duty Free Terminal 1 ;

AUTORISE la SAGEB à délivrer une Autorisation d'Occupation Temporaire pour une durée de 5 ans minimum au regard du montant des investissements prévisionnels.

Cayeux

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 30 MAI 2023

